COMMUNE de WOUSTVILLER

Enquête Publique
Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Observations et propositions du public transmises par voie électronique

Les observations et propositions du public peuvent être transmis par voie électronique sur le site de la commune : https://www.woustviller.fr dans la rubrique « Nous contacter » ou par courriel à : woustviller.mairie@wanadoo.fr.
Celles-ci sont consultables sur le site internet de la commune dans la rubrique PLU.

Avis sur modification PLU à transmettre à Mr Klam

Michael GILLET
mardi 29 janvier 2019 à 22:45 PLU
À : woustviller.mairie@wanadoo.fr

vous avez répondu à ce message

PLU_Avis_Gillet.pdf
357 Ko afficher enregistrer

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint un courrier à transmettre à la personne en charge du PLU (Mr Klam)
(pdf en pièce jointe)

Merci par avance,

Bien cordialement,

Michael Gillet .

Michaël GILLET
11, rue de Lorraine,
57915 Woustviller

Mr et Mme GILLET
11, rue de Lorraine
57915 Woustviller

Mairie de Woustviller,
A l'attention de Mme le maire
Et de Mr Klam

Woustviller, le 29 janvier 2019

Objet : Modification du PLU

Dans le cadre de l'enquête ouverte actuellement et visant la modification du PLU, veuillez noter que nous souhaitons, pour la préservation du cadre de vie de nos quartiers, que soit acté le classement du fond de vallée de Dorfbach en zone d'espace naturel protégé.

Pour servir et valoir ce que de droit.

En vous remerciant par avance de tenir compte de ce courrier pour les délibérations en cours.

Bien cordialement,

Mr Michaël GILLET
Mme Lucile FAIVRE-GILLET

Modification PLU

détails

Emilie Faul
mardi 29 janvier 2019 à 22:55 PLU
À : woustviller.mairie@wanadoo.fr

vous avez répondu à ce message

A l'attention de Madame le Maire de Woustviller et de Mr Klam,

Dans le cadre de l'enquête ouverte actuellement et visant la modification du PLU, veuillez noter que nous souhaitons, pour la préservation du cadre de vie de nos quartiers, que soit acté le classement du fond de vallée de Dorfbach en zone d'espace naturel protégé.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Mme Bettinger Emilie
29, rue de Lorraine
Woustviller

Modification du PLU, impact sur la rue de Lorraine

détails

Sylvain Kuntz
mercredi 30 janvier 2019 à 18:25 PLU
À : woustviller.mairie@wanadoo.fr

vous avez répondu à ce message

Woustviller le 30/012019,

A l'attention de Madame le Maire de Woustviller et de Mr Klam,

Dans le cadre de l'enquête ouverte actuellement et visant la modification du PLU, veuillez noter que nous souhaitons, pour la préservation du cadre de vie de nos quartiers, que soit acté le classement du fond de vallée de Dorfbach en zone d'espace naturel protégé.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Mr Kuntz Sylvain & Mme Kuntz Isabelle
15 rue de Lorraine
57915 Woustviller

Modification de terrain

détails

Yvonne Ewert
mercredi 30 janvier 2019 à 18:36 PLU
À : woustviller.mairie@wanadoo.fr

vous avez répondu à ce message

A l'attention de Madame le Maire de Woustviller et de Mr Klam,

Dans le cadre de l'enquête ouverte actuellement et visant la modification du PLU, veuillez noter que nous souhaitons, pour la préservation du cadre de vie de nos quartiers, que soit acté le classement du fond de vallée de Dorfbach en zone d'espace naturel protégé.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Nos salutations très distinginguées,

M. Guido Milz, Mme. Yvonne Ewert
25, rue de Lorraine, 57915 Woustviller

Modification de terrain

détails

Wolfgang Baumann
mercredi 30 janvier 2019 à 21:26 PLU
À : woustviller.mairie@wanadoo.fr

vous avez répondu à ce message

à l'attention de Mme.Le Maire Sonya Christinelli-Freyboeuf
et de Mr.Klam

Chère madame la mairesse,
cher monsieur Klam,

> dans le cadre de l'enquête ouverte actuellement et visant la modification du PLU, veuillez noter que nous souhaitons, pour la préservation du cadre de vie de nos quartiers, que soit acté le classement du fond de vallée de Dorfbach en zone d'espace naturel protégé.
>
> Pour servir et valoir ce que de droit.
>
> Nos salutations très distinginguées,
>
> Ute et Wolfgang Baumann
> 18 rue de Lorraine, 57915 Woustviller
>

Vallée de Dorfbach

détails

Susanne Arth
jeudi 31 janvier 2019 à 10:05 PLU
À : Sonya CRISTINELLI

vous avez répondu à ce message

Cher M. Klam,

Nous vivons depuis plus de 25 ans à Woustviller, rue des Canards. Cette maison que nous aimons a été rénovée et le terrain est régulièrement entretenu, le tout dans un respect de l'environnement.

Cet emplacement exclusif avec une vue imprenable sur l'un des lacs, la forêt et la tranquillité ont motivé l'acquisition de cette propriété. À plusieurs reprises, nous avons demandé au personnel de la mairie si le terrain adjacent pouvait être aménagé ou si la vue et la paix étaient préservées. Encore et encore, nous avons été assurés que le développement du site était exclu.

Depuis plusieurs années, les promenades autour de l'étang ne sont plus possibles. Nous le regrettons beaucoup. La possibilité de faire de longues promenades et randonnées vers Ernestviller directement de notre maison a déjà été supprimée.

Avec horreur, nous avons maintenant entendu parler de projets de développement du site. Cela nous inquiète beaucoup!

Nous pensons que la qualité de vie dans notre rue, la tranquillité, notre écosystème, notre forêt, la valeur de nos maisons, etc. peuvent être influencés si ces changements sont apportés.

Nous vous invitons donc à préserver la zone naturelle pour diverses raisons: le respect de la nature et de l'écosystème, la préservation de la forêt, la beauté des paysages, notre village paisible.

Nous vous prions d'agréer, Messieur, nos salutations distinguées

Susanne & Ralf Arth

14 rue des Canards
57915 Woustviller

PLU

détails

Denis POLCRATZKY
jeudi 31 janvier 2019 à 17:04 PLU
À : woustviller.mairie@wanadoo.fr

vous avez répondu à ce message

courrier.doc
34 Ko afficher enregistrer

Voir annexe

Famille Polcratzky Denis
8 rue des canards
57915 Woustviller

Woustviller, le 31/01/2019

À l´attention de Madame le Maire de Woustviller et de Mr Klam,

Dans le cadre de la demande de modification du PLU, nous avons appris avec grande tristesse le projet visant à l´exploitation d´une base de tourisme ainsi que le classement en terre Agricole des terrains se situant Rue de Lorraine, rue des canards et rue de la Vallée.

Ces projets changeraient complètement la qualité de vie de notre commune, il n´y aurait plus de respect de la nature environnante et son écosystème, la préservation de nos forets, la beauté des paysages et le calme qu´offre actuellement Woustviller serait détruit, sans oublier la source de nuisance sonore et visuelle.

Il serait donc nécessaire que le classement du fond de vallée de Dorfbach reste en zone d´espace naturel protégé.

D´avance merci
Cordialement
Famille Polcratzky

Vallee de Dorfbach

détails

Frank Schneider
jeudi 31 janvier 2019 à 19:40 PLU
À : woustviller.mairie@wanadoo.fr

vous avez répondu à ce message

Cher M. Klam,

Nous vivons depuis plus de 20 ans à Woustviller, rue des Canards. Cette maison que nous aimons a été rénovée et le terrain est régulièrement entretenu, le tout dans un respect de l'environnement.

Cet emplacement exclusif avec une vue imprenable sur l'un des lacs, la forêt et la tranquillité ont motivé l'acquisition de cette propriété. À plusieurs reprises, nous avons demandé au personnel de la mairie si le terrain adjacent pouvait être aménagé ou si la vue et la paix étaient préservées. Encore et encore, nous avons été assurés que le développement du site était exclu.

Depuis plusieurs années, les promenades autour de l'étang ne sont plus possibles. Nous le regrettons beaucoup. La possibilité de faire de longues promenades et randonnées vers Ernestviller directement de notre maison a déjà été supprimée.

Avec horreur, nous avons maintenant entendu parler de projets de développement du site. Cela nous inquiète beaucoup!

Nous pensons que la qualité de vie dans notre rue, la tranquillité, notre écosystème, notre forêt, la valeur de nos maisons, etc. peuvent être influencés si ces changements sont apportés.

Nous vous invitons donc à préserver la zone naturelle pour diverses raisons: le respect de la nature et de l'écosystème, la préservation de la forêt, la beauté des paysages, notre village paisible.

Nous vous prions d'agréer, Messieur, nos salutations distinguées

Birgit Deutgen & Frank Schneider
18 rue des Canards
57915 Woustviller

Le : 02 février 2019 à 14:44 (GMT +01:00)
De : "Alexandra Ziegler" <mail@woustviller.fr>
À : "woust-mairie.marilyne@wanadoo.fr" <woust-mairie.marilyne@wanadoo.fr>
Objet : Nouveau Message De Woustwiller

Bonjour,

Je m'adresse à vous afin de vous faire part de notre désir de voir passer les étangs de Woustviller en Zone Naturelle Protégée, tout comme l'est déjà classée la partie concernant Ernestviller. En effet il nous parait tout à fait souhaitable pour notre environnement que l'ensemble soit reconnu zone naturelle protégée .
Cordialement
Famille Ziegler, 15A rue de Lorraine 57915 Woustviller

Courrier M. KLAM dans le cadre du PLU

détails

aurelie orzechowski
samedi 2 février 2019 à 18:16 PLU
À : woustviller.mairie@wanadoo.fr
Cc : Fadi

vous avez répondu à ce message

Famille Ghantous.docx
46 Ko afficher enregistrer

Bonjour, voici copie du courrier depose en mairie cette semaine.
Merci de le remettre a M. Klam dans le cadre de son enquête pour le PLU.
Famille Ghantous

FAMILLE GHANTOUS

5 rue de Lorraine – 57915 Woustviller

29 janvier 2019

A l'attention de M. KLAM
Enquêteur public du PLU
Mairie de Woustviller
57915 Woustviller

Cher Monsieur,

Dans le cadre de votre enquête visant à d'éventuelles modifications du PLU de la ville de Woustviller, nous souhaitons en tant que résident de la rue de Lorraine vous transmettre notre position. Nous venons de faire l'acquisition d'une maison et donc de nous installer dans ce village à l'été dernier. Notre décision a été en majeure partie motivée par le cadre de vie verdoyant et la vue magnifique dont jouit de par sa situation géographique notre maison. Nous souhaitons avec force rappeler l'importance de préserver en classement « site naturel » l'ensemble des terres, chemins, étangs et fôrets situés à l'Ouest du village.

Comme vous le savez, nous sommes situés dans une zone résidentielle bordée par des espaces naturels d'une grande beauté. Au-delà de cet argument, la zone classée site naturel joue aujourd'hui un rôle majeur de protection d'un écosystème riche et rare abritant une faune et une flore protégée. Plus que jamais dans une économie mondialisée et face à une urbanisation galopante, il est précieux de protéger ces espaces naturels qui sont le poumon vert d'une communauté souhaitant résider dans u village respectant son patrimoine écologique.

Nous comptons sur votre professionnalisme et opinion éclairée pour permettre à Woustviller d'avoir un développement urbain harmonieux en total respect de zones qui doivent rester protégées et ainsi éviter que des intérêts personnels soient favorisés au détriment de la majorité et du respect environnemental.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Aurélie et Fadi Ghantous et leurs enfants

Jean-Marie Bettinger
samedi 2 février 2019 à 22:31 PLU
À : woustviller.mairie@wanadoo.fr

vous avez répondu à ce message

5 pièces jointes diaporama - tout enregistrer

À l'attention de Madame le Maire et à l'attention de Monsieur Gaston Klam.

Madame le Maire, Monsieur Klam,

Vous trouverez en annexe la copie scannée d'un courrier, et ses annexes, qui vous seront déposés en original ce lundi matin dans les locaux de la mairie de Woustviller.

Ce courrier et ses annexes sont importants dans la mesure où ils concernent le projet de modification du PLU donnant actuellement lieu à enquête public.

Le collectif comprenant plusieurs administrés de la Commune de Woustviller, et que je représente pour la présente action, vous demande de bien vouloir y prêter attention et d'en accuser bonne réception.

Je serai accompagné de certains membres de ce collectif pour rencontrer Monsieur Klam dans les locaux de la Mairie de Woustviller ce vendredi 08 février entre 16h00 et 18h00.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement.

Jean-Marie Bettinger

A l'attention de Madame le Maire et
de Monsieur le commissaire
enquêteur du PLU

Objet : Compatibilité des orientations d'aménagement de la vallée du Dorfbach dans le cadre du PLU, avec les enjeux de préservation écologique et paysagère

Madame le Maire, Monsieur le commissaire enquêteur,

Je tiens par la présente à attirer votre attention sur la valeur écologique et paysagère de la vallée du Dorfbach sur sa partie amont entre Ernestviller et Woustviller.

En effet, le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de l'arrondissement de Sarreguemines dans son rapport de présentation (page 302) présente les étangs de Woustviller comme faisant partie intégrante d'un complexe de milieux naturels d'intérêt écologique. Les étangs sont situés en amont du marais d'Ippling classé en site Natura 2000. Le SCOT précise clairement que le développement d'activités en amont sur Woustviller est susceptible d'impacter les marais situés en aval. Le rapport préconise par conséquent l'inscription des étangs de Woustviller en tant qu'espace appartenant aux continuités de la trame bleue et une préservation de leur qualité écologique (ripisylves, zones humides).

Dans le même sens, le département de la Moselle a classé l'amont de la vallée du Dorfbach située sur le ban de Ernestviller en Espace Naturel Sensible (ENS). Classement qui souligne l'intérêt écologique de la vallée et la nécessité de sa préservation.

Dans le cadre de son Document d'orientations et d'objectifs (DOO), le SCOT fixe un objectif de préservation des milieux structurants et naturels reconnus tels que les sites Natura 2000 et ENS (IV-1). Il impose également une préservation des continuités des milieux aquatiques et humides, et milieux complémentaires de la trame bleue (DOO IV-5). Le DOO prescrit notamment la préservation des zones humides remarquables et des zones humides ordinaires intégrées à des ensembles aquatiques et humides d'intérêt écologique fort tels que le marais d'Ippling et l'ENS de la vallée du Dorfbach. Dans ces zones humides, le SCOT impose un principe de préservation strict. Outre la préservation des continuités écologiques de la trame bleue, le DOO prescrit la préservation des milieux complémentaires de la trame bleue et notamment la préservation des abords des cours d'eau et étangs ainsi que leurs ripisylves. Le SCOT impose par conséquent la préservation des rives des cours d'eau et plans d'eau de toute artificialisation et de toute construction (DOO V-4).

Je vous rappelle que les documents d'urbanisme locaux doivent montrer que leur projet, répond à ces objectifs de préservation des zones humides (absence d'impact direct ou indirect DOO IV-4). Dans le cadre de travaux, aménagement ou modifications impactant des zones humides, le SCOT appelle à la vigilance des collectivités locales, et ce au regard de la loi sur l'eau s'appliquant sur ces espaces. Les projets susceptibles d'avoir une incidence sur la qualité écologique et la fonctionnalité des milieux naturels du territoire, devront faire l'objet d'études plus circonstanciées sur les impacts sur ces milieux (DOO IV-8).

Outre les enjeux écologiques associés à la vallée du Dorfbach, celle-ci constitue indéniablement un site de grande qualité paysagère et contribue grandement au cadre de vie de la population. Ces atouts sont appréciés de nombreuses familles installées sur la commune. Le DOO impose la préservation des ensembles agricoles remarquables présents autour des villages et dans les vallées (IV-6).

Au regard des enjeux écologiques et paysagers associés à cette vallée, le PLU en projet devra veiller sa préservation. Les actuelles activités de la vallée (élevage équin, pêche sur les étangs...) sont pleinement compatibles avec la qualité du site. Vous comprendrez très bien qu'une modification des activités (équipements touristiques, intensification agricole...) ne serait pas en adéquation avec les objectifs de préservation écologique et paysagère que se doivent de prendre en compte les documents d'urbanisme et notamment les PLU grenellisés.

Le dossier soumis à enquête publique propose un classement de la vallée du Dorfbach et de ses étangs en zone naturelle à protéger pour la qualité des milieux naturels ainsi qu'en espace paysager remarquable.

Le maintien de ces classements dans la phase finale d'approbation du PLU me parait essentiel pour assurer une préservation durable de ce patrimoine dans le cadre de la réglementation en vigueur et du SCOT.

Sachez que moi-même et les riverains seront particulièrement vigilants à la prise en compte de ces enjeux dans la phase de finalisation du PLU

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations

Woustviller le 31 janvier 2019

Collectif d'administrés de Woustviller

Pièces jointes:

- Extraits rapport de présentation et document d'orientations et d'objectifs SCOT de l'agglomération de Sarreguemines
- Réalisation des plans de gestion et d'aménagement « Site ENS Vallée du Dorfbach »

Le : 03 février 2019 à 18:16 (GMT +01:00)
De : "Jacquin" <mail@woustviller.fr>
À : "woust-mairie.marilyne@wanadoo.fr" <woust-mairie.marilyne@wanadoo.fr>
Objet : Nouveau Message De Woustviller

A l'attention de Madame le Maire de Woustviller et de Mr Klam,

Dans le cadre de l'enquête ouverte actuellement et visant la modification du PLU, veuillez noter que nous souhaitons, pour la préservation du cadre de vie de nos quartiers, que soit acté le classement du fond de vallée de Dorfbach en zone d'espace naturel protégé.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Mr et Mme jacquin Arnaud et aurore
2 r Des Moines
4/01/2019

Plan Local d'Urbanisme

détails

Roger Lux
lundi 4 février 2019 à 08:27 PLU
À : Mairie WOUSTVILLER

vous avez répondu à ce message

0204 courrier mairie.pdf
701 Ko afficher enregistrer

Bonjour,
Dans le cadre du PLU, je vous prie de trouver ci-joint notre souhait quant au classement du fond de vallée de la Dorfbach.
En vous en souhaitant bonne réception.
Bien cordialement
Roger LUX
56, allée du Chambourg
57915 WOUSTVILLER
03-87-98-30-84
06-59-32-49-64
luxroger@sfr.fr

A l'attention de Madame le Maire de Woustviller et de Monsieur Klam,

Dans le cadre de l'enquête ouverte actuellement et visant la modification du Plan Local d'Urbanisme, veuillez noter que nous souhaitons, pour la préservation du cadre de vie de nos quartiers, que soit acté le classement du fond de vallée de Dorfbach en zone d'espace naturel protégé.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Monsieur et Madame LUX Roger
56, allée du Chambourg
57915 Woustviller

Lundi, le 04 février 2019

Roger LUX

Béatrice LUX

A l'attention de Madame le Maire de Woustviller et de Mr Klam

détails

Bastian - Der Heizungsbauer GmbH
lundi 4 février 2019 à 09:48 PLU
À : MAIRIE de 57915 WOUSTVILLER

vous avez répondu à ce message

A l'attention de Madame le Maire de Woustviller et de Mr Klam,

Dans le cadre de l'enquête ouverte actuellement et visant la modification du PLU, veuillez noter que nous souhaitons, pour la préservation du cadre de vie de nos quartiers, que soit acté le classement du fond de vallée de Dorfbach en zone d'espace naturel protégé.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Dieter et Sabine Bastian

9 rue de Lorraine, 57915 Woustviller

04.02.2019

Sabine Bastian

Contestation Plan Local d'Urbanisme

détails

catherine.walter@numericable.fr
lundi 4 février 2019 à 11:00 PLU
À : woustviller.mairie@wanadoo.fr

vous avez répondu à ce message

6 pièces jointes diaporama - tout enregistrer

A l'attention de
M. KLAM, enquêteur
Mme le Maire
Mme POST

M. KLAM,

Nous venons d'apprendre avec inquiétude que le terrain situé juste à l'arrière de notre maison, pourrait évoluer en terrain agricole et, à terme, en activités touristiques, incluant camping et construction de chalets.
De notre terrasse, nous avons une vue magnifique sur l'étang, et sur le parc à chevaux. Tout un écosystème s'y est développé, nous y voyons régulièrement des cygnes, des canards, des hérons, etc. En période migratoire, des volatiles divers et variés aiment se poser dans le champs, nous y avons même vu, entre autres, toute une colonie de mouettes (oui, oui !) Par temps pluvieux, cygnes et canards barbotent dans les flaques d'eau au milieu des herbes hautes.

Comme vous pouvez le deviner, le calme et la sérénité du lieu est propice à la diversité animale et au respect de la nature. C'est pour une de ces principales raisons, que nous avons décidé d'emménager ici, il y a bientôt 10 ans, et nous ne nous sommes jamais lassés du spectacle qui nous est offert, en toutes saisons.

C'est pourquoi, installer un camping à cet endroit, c'est y installer nuisance sonore et pollution, c'est aussi faire fuir toute cette biodiversité. C'est encore abattre des arbres, construire des routes ou des voies de passage...

Quel est l'intérêt d'y mettre un camping si c'est pour nuire à la quiétude de chacun ? N'y a-t-il pas d'autres solutions ?

Nous vous prions de revoir le plan local d'urbanisme dans le bien-être et l'intérêt de tous.

Vous trouverez en pièce jointe quelques photos prises en ce mois de janvier.

Cordialement,

Famille Daniel DE MUTIIS / Catherine WALTER

16 allée du Chambourg

57915 WOUSTVILLER

Remarques concernant le nouveau PLU - Mme WEITEN

Gilles WEITEN
lundi 4 février 2019 à 16:45 PLU
À : woustviller.mairie@wanadoo.fr

vous avez répondu à ce message

4 pièces jointes diaporama - tout enregistrer

Veuillez trouver ci-jointes les remarques que je souhaite voir figurer à la consultation faite pour le PLU de Woustviller.

Un exemplaire papier sera également transmis

Cordialement Mme Isabelle WEITEN

Veuillez trouver ci jointes les remarques de madame WEITEN Isabelle

demeurant 241 rue de la montagne 57200 SARREGUEMINES

propriétaire des parcelles 621- 623-625-627 sises route de Nancy à Woustviller.

Sont annexés à ces remarques 3 feuillets détaillant les problèmes rencontrés.

1 – Je découvre avec beaucoup de surprise un projet de la mairie visant à la création « d'un espace vert et de gestion des eaux pluviales » (emplacement réservé n°8 sur la carte générale) sur des terrains constructibles m'appartenant (parcelles 621-623-625).

Je n'ai jamais été simplement contactée sur ce projet que je découvre à l'occasion de cette enquête.

Je m'oppose fermement à ce projet alors même que je viens de créer un ensemble foncier cohérent de 19670 m2 par échange de terrain avec l'entreprise Eberhart (voir feuillet 3).

Je demande le retrait des parcelles 621-623 et 625 de ce projet.

2 – Je note la zone NJ (nomenclature carte d'ensemble) classée non constructible alors que l'ensemble de la vallée est en zone constructible et déjà construite (zone artisanale et habitations). Je m'interroge sur les raisons de cette classification alors même que le ruisseau coule au nord de l'entreprise Eberhart et que la zone NJ ne paraît pas la plus exposée.

Je conteste donc cette classification qu'il convient de revoir et sollicite au minimum l'établissement d'un tracé cohérent avec les parcelles situées à l'ouest (621 -623-625) et à l'Est (456) pour au moins donner une cohérence physique à ce classement. Voir détail sur feuillet 1.

Signée

madame Isabelle WEITEN

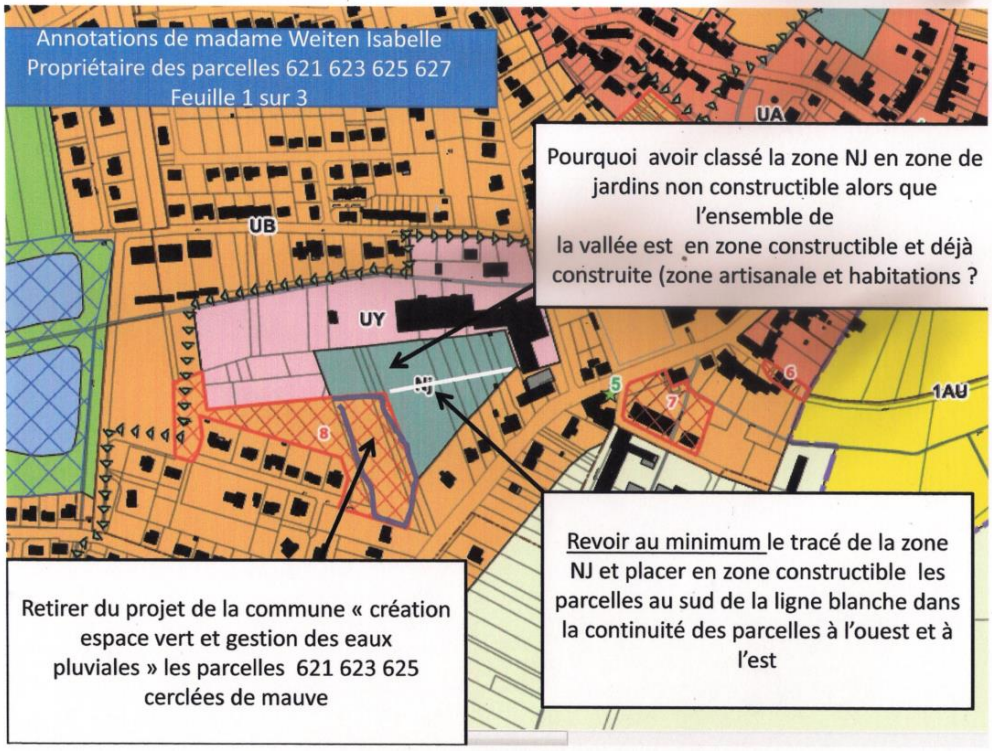

Annotations de madame Weiten Isabelle
Propriétaire des parcelles 621 623 625 627
Feuille 2 sur 3

- Bâti remarquable (L151-19)
- Chemin à conserver
- Recul voies classées à grande circulation
- Périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé
- Espace paysager remarquable
- Surfaces en eau

Zonage du Plan Local d'Urbanisme

- 1AU
- 1AUy
- 2AU
- A
- Anc
- Aa
- At
- N
- Nj
- Np
- UA
- UB
- UY

LIS

NUMERO	NATURE	EMPRISE	DESTINATAIRE
1	Création d'un parc urbain (Rue du stade)	1,36 ha	Commune
2	Aménagement du carrefour (Rue de Nancy / rue Bruhl)	858 m²	Commune
3	Réalisation d'un accès à la zone agricole (Rue Bruhl)	443 m²	Commune
4	Réalisation d'un accès à la zone agricole (Rue Bruhl)	270 m²	Commune
5	Réalisation d'une voie de desserte de la zone 1AU (V.C n°1 – Près du cimetière)	393 m²	Commune
6	Réalisation d'un accès pour la desserte de la zone 1AU (Rue de Nancy)	817 m²	Commune
7	Création d'un parc de stationnement paysager (Rue de Nancy – Face au stade)	5 451 m²	Commune
8	Création d'un espace vert et de gestion des eaux pluviales (Rue des Fraises)	1,74 ha	Commune
9	Création d'un réservoir d'eau potable (RN61)	2 504 m²	Syndicat des eaux de Sarralbe
10	Raccordement de la voie communale n°1 à la future déviation de Woustviller	9 674 m²	CASC

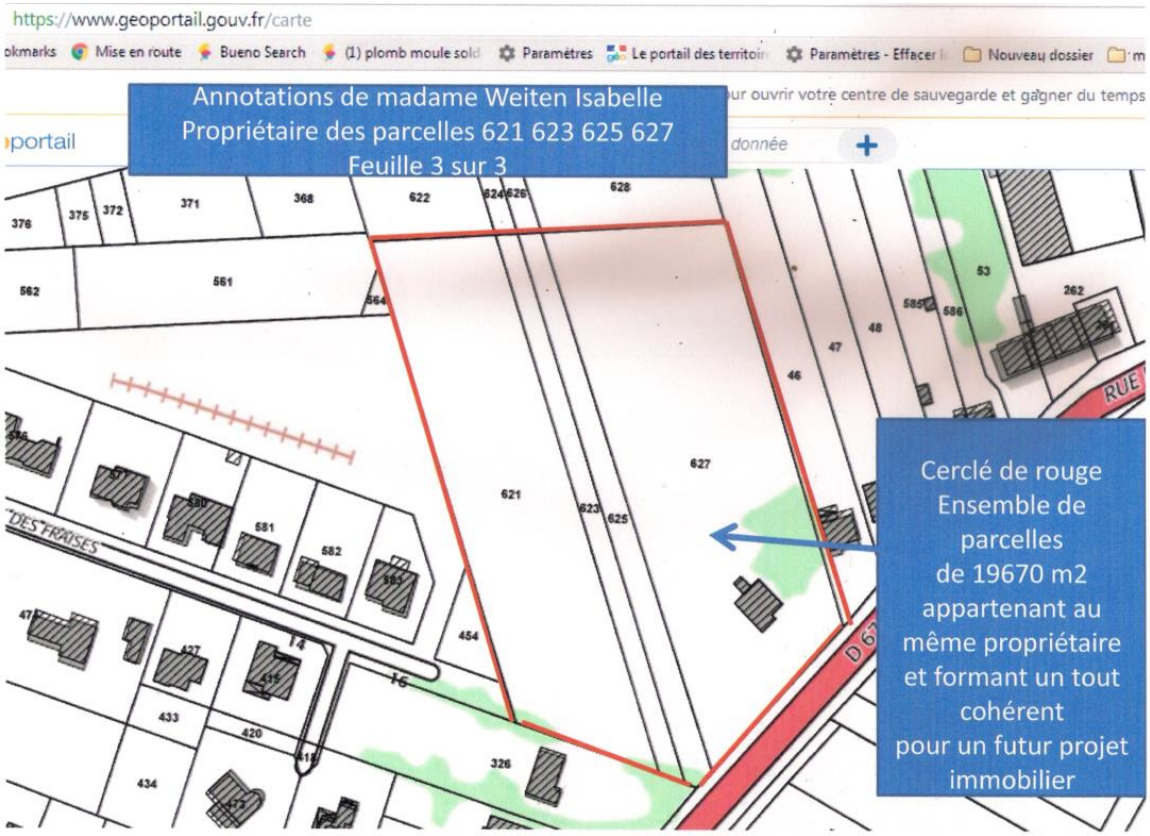

Modification PLU

détails

Julie

lundi 4 février 2019 à 18:41 PLU

À : woustviller.mairie@wanadoo.fr

vous avez répondu à ce message

À l'attention de Madame le Maire de Woustviller et de M.Klam

Bonjour,
Par la présente je souhaite vous faire part de notre opposition à la modification de classification des terres autour des étangs du village en terrains agricoles.
Nous avons décidé de vivre à Woustviller pour son cadre naturel exceptionnel et la quiétude du cadre de vie.

Nous souhaitons que soit acté le classement du fond de vallée du Dorfbach en zone d'espace naturel protégé. Sur cette zone vivent des espèces menacées (faune et flore); l'aménagement de terres agricoles risquerait de leur être fatal.

Pour servir et faire valoir ce que de droit ,

Julie et Vincent Meyer, ainsi que leurs enfants.

Modification PLU

détails

Elke Herdan

mercredi 6 février 2019 à 13:48 PLU

À : woustviller.mairie@wanadoo.fr

vous avez répondu à ce message

A l'attention de Madame le Maire de Woustviller et de Mr Klam,

Dans le cadre de l'enquête ouverte actuellement et visant la modification du PLU, veuillez noter que nous souhaitons, pour la préservation du cadre de vie de nos quartiers, que soit acté le classement du fond de vallée de Dorfbach en zone d'espace naturel protégé.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Mr et Mme Jann Herdan
44, rue de la vallée

57915 Woustviller

Date 6.02.2019

Elke Herdan, Jann Herdan

Revision du PLU

détails

Gerald Decaudain

mercredi 6 février 2019 à 21:10 PLU

À : woustviller.mairie@wanadoo.fr

vous avez répondu à ce message

Bonjour,

Courriel a l'attention de madame la maire et du commissaire enquêteur

Suite à la consultation du PLU, nous vous permettons de vous exposer notre souhait de maintien du coté ouest du village en zone naturelle.

En effet, cette partie du village est particulièrement urbanisée et les espaces verts, étangs et forets constituent une réelle richesse écologique et font partie intégrante de notre cadre de vie.

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'assurance de notre respectueuse considération.

Mr et Mme DECAUDAIN
26 Rue des canards
57915 Woustviller

à l'attention de Monsieur KLAM

détails

Giacomo CITRO
mercredi 6 février 2019 à 23:11 PLU
À : woustviller.mairie@wanadoo.fr

vous avez répondu à ce message

PLU CITRO.docx
17 Ko afficher enregistrer

Bonjour,

Ci-joint un courrier à l'attention de Monsieur KLAM, commissaire enquêteur.

Nous vous remercions de bien vouloir le lui transmettre.

Cordialement,

Monsieur et Madame Citro Giacomo.

CITRO Giacomo et Cindy

7, rue de Lorraine

57915 WOUSTVILLER

A l'attention de Monsieur KLAM Gaston

Commissaire enquêteur du P.L.U

Monsieur KLAM,

Dans le cadre de la modification du P.L.U de Woustviller, nous tenons à vous faire part de notre ferme opposition concernant les parcelles et étangs que possède l'élevage Del Navajo demandant à être classées en terres agricoles.

Nous nous doutons bien que le but final de ce classement est de transformer cet endroit si paisible et naturel en un centre de loisirs avec caravanes et chalets.

Si tel est le cas nous serons confrontés à des nuisances sonores, visuelles et environnementales.

Nous sollicitons le maintien de cette zone en site naturel afin de respecter la nature environnante, son écosystème, pour que l'on préserve la beauté du paysage, des forêts ainsi que le calme dans notre village.

D'ailleurs nous ne comprenons absolument pas et sommes indignés quant au fait que tous les accès ont été fermés.

Veuillez agréer, Monsieur KLAM, l'expression de nos sentiments distingués.

CITRO Giacomo, CITRO Cindy et leurs 3 enfants.

Modification PLU

détails

Alain Trinkwell
jeudi 7 février 2019 à 18:40 PLU
À : woustviller.mairie@wanadoo.fr

vous avez répondu à ce message

A l'attention de Madame le Maire de Woustviller et de M. Klam,

Dans le cadre de l'enquête ouverte actuellement et visant la modification du PLU, veuillez noter que je souhaite que soit acté le classement du fond de vallée de Dorfbach en Zone d'Espace Naturel Protégé. Ce dernier présentant un intérêt environnemental non négligeable, se doit d'être maintenu.

M. TRINKWELL Alain
38 Avenue de la BLIES - app 20
57200 SARREGUEMINES

Membre du Comité d'Administration de la LIGUE pour la PROTECTION des OISEAUX - MOSELLE
Représentant du Groupe local de la LPO du pays des lacs - HOSTE

Alain TRINKWELL - LPO MOSELLE
Notre environnement est fragile,
merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité.
AGIR pour la BIODIVERSITÉ

Le : 07 février 2019 à 12:09 (GMT +01:00)
De : "Says" <mail@woustviller.fr>
À : "woust-mairie.marilyne@wanadoo.fr" <woust-mairie.marilyne@wanadoo.fr>
Objet : Nouveau Message De Woustwiller

J'ai appris récemment que le propriétaire des étangs situés sur Dorfbach à demandé la classification en terres agricoles lors de la révision du PLU. Or, sur ce plan d'eau avec des ceintures de roseaux accueille probablement pour y nicher la Rousserolle turdoïde (acrocephalus arundinaceus), oiseau qui a connu un fort déclin en France suite à la disparition de son site de nidification, c'est-à-dire la roselière...

PLU - Enquête publique

détails

Jean-Mi
vendredi 8 février 2019 à 14:45 PLU
À : woustviller.mairie@wanadoo.fr

Woustviller - Lettre en faveur de la zone N du D...
77 Ko afficher enregistrer

Mme le Maire,

Suite à notre entretien avec vos services en mairie ce matin, je vous prie de trouver en pièce jointe notre contribution à l'enquête publique du PLU afin qu'elle soit jointe au registre.

Nous vous remercions pour l'accueil reçu et nous nous réjouissons de voir tout l'intérêt que votre municipalité accorde à la préservation des quelques espaces qui offrent encore le spectacle d'une nature préservée avec une faune et une flore riches d'espèces remarquables.

Très cordialement,
Jean-Michel Hoffmann

GECNaL

Forbach - Sarreguemines

Objet : Enquête d'utilité publique pour le PLU de Woustviller

Madame le Maire, Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Inscrit au registre des associations du tribunal de Sarreguemines, le GECNaL (Groupement d'Étude et de Conservation de la Nature en Lorraine) a pour vocation première la défense des espaces naturels de notre région. À ce titre, nous participons à la présente enquête publique visant à valider le PLU de Woustviller.

Nous nous félicitons de l'ampleur des zones classées en N et nous nous intéressons tout particulièrement à la zone de la vallée du Dorfbach qui fait partie d'une entité naturelle de grande dimension étendue sur plusieurs bans, chose devient rarissime dans une région soumise fortement à l'urbanisation et l'artificialisation.

Cette zone N s'insinue entre la zone NATURA 2000 d'Ippling-Sarreguemines et l'Espace Naturel Sensible (ENS) sur la commune d'Ernestviller, ENS dont le projet a été initié et porté par la commune d'Ernestviller et le GECNaL, par l'intermédiaire d'un de nos membres, M. Gérard Hequet, conservateur du site pour le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN). Elle permettra le bon fonctionnement des trames vertes et bleues, justement destinées à garantir une circulation sans entrave de la faune sauvage. Le classement en N garantit la pérennité de cet espace naturel à Woustviller et obère toute tentative future d'un mitage qui créerait une verrue dans ce grand milieu naturel d'un seul tenant.

N'oublions pas que nous sommes dans des Espaces Naturels Sensibles et que cette sensibilité indique précisément la grande fragilité de la biodiversité. Une trop grande fréquentation humaine annihilerait les efforts de la municipalité d'Ernestviller et de notre association pour assurer la tranquillité – et donc la survie – des espèces remarquables recensées. Il est à noter que la circulation des cyclistes et des visiteurs de notre ENS est entravée par les propriétaires du haras voisin qui interdisent le passage. Ils utilisent par contre sans scrupules la

piste cyclable et les chemins de randonnée de l'ENS où leurs chevaux déposent de nombreuses déjections.

Par ailleurs, une étude d'impact diligentée, non seulement sur la stricte zone N, mais en lien avec l'ensemble des zones naturelles voisines – dont la biodiversité a déjà été actée – apporterait une confirmation de nos arguments ci-dessus énoncés.

C'est pourquoi nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Commissaire Enquêteur, d'enregistrer notre soutien total à l'inscription des zones classées N au PLU de la commune de Woustviller, avec une mention particulière pour celle de la vallée du Dorfbach en limite avec la commune d'Ernestviller.

Pour le GECNaL, le 8 février 2019,

Armand WERNET
Président

Jean-Michel HOFFMANN
Membre du GECNaL chargé du dossier

FIN DU DOCUMENT
A Woustviller, le 08/02/2019